Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-11**

Régulation par sonde de température extérieure

1. Secteur d'application

Maisons individuelles existantes.

2. Dénomination

Mise en place d'une sonde de température extérieure.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

12 ans

5. Montant de certificats en kWh cumac

Zone climatique	Montant en kWh cumac pour une sonde
H1	**9 400**
H2	**8 900**
H3	**5 200**

X

Facteur correctif	Surface habitable en m²
0,2	< 35
0,4	35 - 60
0,7	60 - 80
0,9	80 - 100
1,1	100 - 130
1,4	> 130